

Séance du 07 avril 2026

N° 2026.04.16

Objet : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée générale du GIP RECIA

**Date de Convocation** Le sept avril deux mille vingt-six, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le premier avril deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Catherine GAY, Maire.

Le 01 avril 2026

**Nombre de conseillers**

	<b>Etaient présents :</b>
En exercice : 29	Mme Catherine GAY, Maire,
Présents : 26	M. Jean-Luc ARMAND, Mme Martine VIAUD, M. Grégory LARCHER,
Absents : 00	Mme Patricia SAINT-VENANT, M. Benjamin THOUVIGNON, Mme Méloée GANGNEUX,
Représentés : 03	M. Valentin GILLET DEBARRE, Mme Delphine CHERPI, Maires-adjoints
Votants : 29	M. Laurent DRÉANO, Mme Sandrine GAUTIER, M. David-Alexandre MEUNIER,
	Mme Aliette GEAIRON, M. Laurent MAURER, Mme Jocelyne LECROQ,
	Mme Coralie FLAIS, M. Jacques DEFENIN, Mme Aline LARGEAU, Mme Marie DABURON,
	M. Amaury GOUYETTE, Mme Sophie DANIAUD, M. Frédéric GRILLET,
	Mme Béatrice ODINK, M. Damien MICHAUD, Mme Alexandra PORCHERON
	et Mme Julie RIOLLET, Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs :**

M. Cédric ANTONIAZZI à M. Benjamin THOUVIGNON,  
M. Alexandre ESTHER à M. Valentin GILLET DEBARRE,  
M. Alexis MOREAU à M. Frédéric GRILLET.

**Absents excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mme Patricia SAINT-VENANT

Madame la Maire expose que créé en 2003, le Groupement d'Intérêt Public RECIA (Région Centre Interactive) associe l'État, la Région Centre Val de Loire, les Conseils départementaux du Cher, de l'Indre-et-Loire et de l'Eure-et-Loir, les Universités de Tours et d'Orléans, l'INSA, le CROUS, Ciclic, le GCS e-santé Centre Val de Loire, des communes et communautés de communes.

Il a trois missions principales :

- Être un centre de ressources et de compétence régional autour du numérique,
- Contribuer à l'animation de la communauté Technologie de l'Information et de la Communication,
- Être le support d'expérimentations, de mutualisations et de prestations de services.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016.09.07 en date du 8 décembre 2016, relative à l'adhésion de la commune de Monts au Groupement d'Intérêt Public RECIA ;

**Considérant** que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner les représentants de la commune de Monts à l'assemblée générale du GIP RECIA, à savoir un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

**Considérant** qu'il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ou présentation ;

**Considérant** qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ce qui n'est pas le cas en l'espèce ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,**

- **De procéder**, à main levée, à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Commune de Monts appelés à siéger à l'assemblée générale du GIP RECIA ;
- **De désigner :**

Titulaire	Suppléant
M. Laurent MAURER	M. Alexandre ESTHER

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,**  
**Patricia SAINT-VENANT**



**La Maire,**  
**Catherine GAY**

